

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Modernisation des jeux de bienfaisance

Orientation et priorités -- volume II

Février 2007

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
90, avenue Sheppard Est, bureau 200, North York (Ontario) M2N 0A4
Téléphone : 416 326-8700 ou sans frais en Ontario
1 800 522-2876 • Téléc. : 416 326-8711 • site Web : www.agco.on.ca



Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

**Modernisation des jeux de bienfaisance
Orientation et priorités – Volume II
Février 2007**

Table des matières

Introduction	1
Principes directeurs	2
Résultats des consultations	3
Principales réalisations en matière de modernisation	4
Orientation et priorités	6
Conclusion	12
Tableau de consultation rapide - 2007	13



Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Modernisation des jeux de bienfaisance Orientation et priorités – Volume II

Introduction

En mai 2005, le registrateur a entrepris des consultations publiques à grande échelle sur la modernisation des jeux de bienfaisance afin de recueillir les commentaires et les conseils des participants du secteur des jeux de bienfaisance sur les changements stratégiques devant être apportés. Les consultations ne portaient pas sur des questions touchant le *Code criminel* car celles-ci ne sont pas du ressort du gouvernement de l'Ontario.

Les consultations publiques se sont greffées aux efforts permanents déployés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) en collaboration avec les groupes de travail stratégiques sur les bingos et les billets à fenêtres et ont permis d'obtenir un large éventail d'observations sur l'initiative de modernisation des jeux de bienfaisance. Tous les commentaires reçus se sont avérés importants et précieux pour l'établissement d'une orientation et de priorités à respecter par le registrateur.

Un grand nombre de choses ont été accomplies depuis l'établissement initial de l'orientation et des priorités pour la modernisation des jeux de bienfaisance en décembre 2005. En plus d'établir un vigoureux programme de changements au cadre de réglementation des jeux de bienfaisance, la CAJO a pris des mesures pour mettre en œuvre plusieurs des recommandations du vérificateur général et du Comité des comptes publics de l'Assemblée législative concernant l'amélioration du processus de réglementation des jeux de bienfaisance. On a établi d'autres priorités en vue de la modernisation de la *Loi sur les permis d'alcool*, dont un projet pilote de vente d'alcool dans les salles de bingo et la nécessité de mettre davantage l'accent sur la réglementation axée sur les risques pour les alcools et les jeux.

Le présent document a pour but de fournir une mise à jour des initiatives de modernisation qui ont été prises jusqu'à présent, l'orientation et les priorités que le registrateur continue à respecter, ainsi que les objectifs pour 2007.

Principes directeurs

Comme cela a été indiqué dans le document de consultation initial, les priorités clés relativement au changement ont été évaluées en fonction des principes directeurs essentiels suivants :

- Les jeux de bienfaisance existent pour financer les activités de bienfaisance organisées à l'échelle communautaire en Ontario par des organismes de bienfaisance admissibles.
- Les organismes de bienfaisance regroupent principalement des bénévoles, et les jeux de bienfaisance sont reconnus comme un moyen de financer les organismes et non comme le point central de leurs activités.
- La souplesse accrue doit être contrôlée par des niveaux de responsabilité et de suivi appropriés.
- Les produits de jeu et les participants du secteur (organismes de bienfaisance, fournisseurs et autres) doivent respecter les principes de l'honnêteté et de l'intégrité, ainsi que l'intérêt public.
- Le succès du secteur des jeux de bienfaisance repose sur des partenariats équitables et productifs établis entre tous les participants du secteur.
- L'adaptabilité est un facteur essentiel dans un environnement en évolution constante et rapide.

Résultats des consultations

Les observations reçues dénotaient diverses opinions et proposaient différentes orientations. Toutefois, les points suivants faisaient l'objet d'un consensus général :

- Il est nécessaire d'apporter des changements importants, voire radicaux, au secteur afin de le renforcer et de le rendre plus viable.
- Les jeux de bienfaisance constituent principalement une activité réglementée de financement pour les organismes religieux et de bienfaisance, et cela ne devrait pas changer.
- Les produits de jeux de bienfaisance doivent respecter le principe de l'intégrité et les jeux de bienfaisance doivent être mis sur pied et administrés de façon honnête et intègre, conformément à la loi, et respecter l'intérêt public afin de préserver la confiance du public.
- Les personnes qui prennent part aux jeux de bienfaisance doivent être réglementées adéquatement et respecter certaines normes.
- Toute augmentation de la souplesse au sein du secteur des jeux de bienfaisance doit être contrebalancée par une responsabilité accrue quant aux produits et aux recettes.

En décembre 2005, en s'inspirant des renseignements obtenus lors des consultations et en respectant les principes directeurs et les points faisant l'objet d'un consensus général, le registrateur a établi une orientation et une série de priorités en vue de moderniser les jeux de bienfaisance, dont la mise en œuvre devait se faire en deux phases.

Certains défis ont ralenti la mise en œuvre de quelques initiatives, mais pratiquement toutes les initiatives prévues sont en place ou le seront au cours des prochains mois. On continuera à prendre des mesures pour réaliser ces priorités et à consulter les participants du secteur des jeux de bienfaisance.

Principales réalisations en matière de modernisation

Modèle de recettes pour les centres de bingo

- ✓ Modèles de recettes provisoire
- ✓ Modèle de recettes conçu par les municipalités
- Examen du modèle de recettes provincial (en cours)

Modèle de recettes pour les billets à fenêtres (emplacements de tierces parties)

- Étude réalisée grâce au fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres
- Nouveau modèle de recettes provincial (en cours de réalisation)

Responsabilité et souplesse

- ✓ Établissement de critères pour la présentation hâtive de demandes relatives à des méga-tombolas
- ✓ Abandon du principe selon lequel on faisait affaire avec deux fabricants de billets à fenêtres à contrat
- ✓ Établissement d'options pour un système de suivi centralisé
- ✓ Évaluation des options pour l'instauration possible d'un système de suivi centralisé

Modalités

- ✓ Bingo « progressif – Dollhuard » « B »
- ✓ Cartes scellées pour les billets à fenêtres
- ✓ Billets pour bingos
- ✓ Promotion de gros bingos (approbation de principe)
- Examen général afin de les rationaliser et de mettre l'accent sur certains éléments (en cours)

Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives

- ✓ Publication du Manuel de politiques relatives aux licences de loterie (mai 2005)
- ✓ Mise à jour du Manuel de politiques relatives aux licences de loterie (mars et septembre 2006)
- ✓ Établissement d'un cadre
- Relations publiques – établissement de mesures pour une meilleure communication, sensibilisation et application des lois (en cours)
- Établissement des protocoles à l'intention des municipalités (en cours)

- Mise en œuvre du processus d'exécution fondé sur les risques (en cours)

Utilisation de la technologie de l'information

- ✓ Examen des possibilités d'optimiser l'utilisation de la technologie de l'information pour les tombolas
- ✓ Mise en œuvre de la phase I du système pour les loteries de la CAJO
- Examen des possibilités de présenter des rapports par voie électronique (en cours)

Activités promotionnelles et publicitaires

- ✓ Promotion de gros bingos (approbation de principe)
- ✓ Examen de propositions relatives au marketing faisant partie des observations ayant trait à la modernisation
- Évaluation et mise en œuvre de propositions viables relatives aux activités de marketing dans le cadre des plus vastes initiatives de modernisation (en cours)

Consultation permanente

- ✓ Transition vers un seul groupe de travail stratégique sur les jeux de bienfaisance

Chacune de ces réalisations fait partie du processus permanent de modernisation des jeux de bienfaisance, qui vise à faire en sorte que ces jeux constituent, pour les organismes de bienfaisance de l'Ontario, un moyen viable de lever des fonds. Un grand nombre de ces réalisations cadrent avec l'orientation et les priorités sur lesquelles on continuera à se fonder à l'avenir et dont traite la prochaine section.

Orientation et priorités

1. Modèle de recettes pour les centres de bingo

Les consultations au sujet de la modernisation des jeux de bienfaisance ont démontré à l'unanimité qu'il était nécessaire d'établir un nouveau modèle de recettes de bingo si on voulait que ce genre d'activité continue d'être une source de revenus viable pour les organismes de bienfaisance. Elles n'ont toutefois pas révélé quels changements il fallait apporter. Le registrateur a déterminé qu'il y avait deux approches appropriées quant au modèle de recettes.

Un nouveau modèle de recettes provincial serait élaboré pour les loteries mises sur pied par des titulaires de licences dans des salles de bingo en se fondant sur des renseignements empiriques, les résultats d'analyses et le fruit de consultations menées auprès du secteur des jeux de bienfaisance.

En mars 2006, le registrateur a publié un guide pour l'instauration, dans le cadre d'un projet pilote, d'un nouveau modèle de recettes pour les « centres de bingo » dans certaines municipalités. Cela a donné la possibilité aux municipalités de concevoir des nouveaux modèles de recettes locaux en collaboration avec les participants du secteur au sein de leur municipalité en se fondant sur une analyse judicieuse.

Le registrateur a retenu les services de HLT Advisory, une société d'experts-conseils de Toronto possédant une vaste expérience dans le domaine de la recherche liée aux jeux au Canada, et lui a donné le mandat d'examiner le modèle de recettes de bingo actuel et de faire des recommandations en vue de l'élaboration d'un nouveau modèle de recettes provincial. À l'automne 2006, cette société a remis un rapport détaillé au registrateur et, après avoir consulté les principaux participants du secteur des bingos, le registrateur a déterminé qu'un nouveau modèle de recettes de bingo provincial serait instauré conformément aux recommandations de HLT Advisory. La date visée pour cette instauration est le 1^{er} mai 2007. Le nouveau modèle de recettes de bingo provincial ne s'appliquera pas aux salles de bingo de catégorie « C » sans mises en commun, mais le registrateur est en voie de déterminer si ces salles auraient aussi besoin d'un nouveau modèle de recettes.

Voici les principales caractéristiques du nouveau modèle : les licences donneront plus de souplesse aux organismes de bienfaisance pour leur permettre de décider, en collaboration avec les exploitants des salles de bingo, quels jeux seront joués et à quel moment; le total des prix à décerner ne dépassera pas une moyenne de 70 % de tout l'argent misé pour le jeu; on

établira un nouveau fonds pour le marketing; tous les revenus des salles de bingo seront désormais répartis entre les organismes de bienfaisance titulaires de licences et les exploitants de salles de bingo; les recettes, déduction faite du montant des prix et des coûts de marketing, seront réparties entre les organismes de bienfaisance (45 %) et les exploitants de salles de bingo (55 %). Les organismes de bienfaisance seront tenus de payer leurs propres frais d'administration et les droits liés aux licences et les exploitants de salles de bingo devront assumer tous les autres coûts de fonctionnement.

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario mène actuellement un sondage auprès des municipalités afin de déterminer les principaux éléments nécessaires à l'instauration du nouveau modèle de recettes de bingo provincial et organisera au cours des prochains mois diverses rencontres régionales portant sur l'instauration du modèle et la formation des exploitants de salles de bingo, des associations de commanditaires et des autorités chargées de délivrer les licences municipales.

Voici certaines des questions devant être déterminées :

- Comment augmenter la souplesse et établir un nouveau cadre pour l'approbation des jeux de bingo et des programmes;
- Comment surveiller et gérer le nouveau maximum de 70 % des mises brutes établi pour le total des prix à décerner;
- Comment évaluer une nouvelle structure des droits
- Comment établir un nouveau modèle de délivrance des licences

Délivrance de permis d'alcool à des salles de bingo

En plus des mesures prises concernant la répartition de tous les revenus des salles de bingo, en décembre 2006, des modifications à la *Loi sur les permis d'alcool* et aux règlements y afférents ont été adoptées pour permettre la mise sur pied d'un projet pilote visant à autoriser la délivrance de permis à des salles de bingo en vue de la vente et du service d'alcool. Ces recettes supplémentaires potentielles seront comprises dans les recettes réparties entre les exploitants de salles de bingo et les organismes de bienfaisance. D'autres renseignements sur la façon dont les salles de bingo peuvent participer à ce projet seront transmis à une date ultérieure.

Modèle de recettes provisoire

En février 2006, le registrateur a approuvé un modèle de recettes provisoire facultatif pour les salles de bingo avec mises en commun. Cela ne faisait pas partie des initiatives prévues initialement. Le modèle de recettes provisoire a été demandé conjointement par l'Ontario Charitable Gaming Association (OCGA), la Commercial Gaming Association (Ontario) (CGAO) et les

Registered Gaming Suppliers of Ontario (RGSO) en tant que mesure transitoire et exigeait de petites modifications aux modes de répartition des recettes entre les organismes de bienfaisance et les exploitants de salles de bingo avec mises en commun. Il devait initialement être en place jusqu'au 30 septembre 2006 ou jusqu'à l'instauration d'un modèle de recettes conçu par les municipalités ou du modèle de recettes provincial établi par le registrateur. Le registrateur a depuis convenu de prolonger la durée du modèle provisoire jusqu'à l'instauration du nouveau modèle. Les salles de bingo qui se servent actuellement d'un modèle de recettes provisoire n'auront pas à obtenir d'approbation municipale pour continuer à utiliser le modèle provisoire que le conseil municipal avait déjà approuvé. Les salles qui ne se servent pas d'un modèle de recettes provisoire devront obtenir l'approbation de la municipalité avant de commencer à le faire.

2. Modèle de recettes pour les billets à fenêtres

Le comité de gestion du fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres a commandé une étude en vue d'établir un nouveau modèle de recettes pour les billets à fenêtres vendus ailleurs que dans des salles de bingo. Les résultats de cette étude ont été communiqués récemment au registrateur, qui est en train de les passer en revue.

3. Responsabilité et souplesse

Le registrateur est toujours désireux de donner plus de souplesse au secteur des jeux de bienfaisance en autant qu'elle soit contrebalancée par une responsabilité claire. On envisage actuellement différentes options pour l'établissement d'un système de commande et de suivi centralisé relativement aux billets à fenêtres en vue d'assouplir le processus de délivrance des licences en permettant, par exemple, la délivrance d'une seule licence pour plusieurs genres de billets fournis par différents fabricants et le dépôt de meilleurs rapports grâce à la qualité des renseignements fournis.

Dans le secteur des méga-tombolas, des critères ont été établis pour permettre qu'une demande relative à une activité subséquente soit présentée avant la fin d'une activité en cours lorsqu'il y a des antécédents d'observation des mesures législatives. En outre, les consultations se poursuivent auprès des participants du secteur des méga-tombolas en vue de déterminer s'il y a d'autres possibilités pour les titulaires de licences d'optimiser l'utilisation de la technologie de l'information.

Comme cela est indiqué précédemment, les licences de bingo s'appliqueront à un plus large éventail de jeux et donneront plus de souplesse à tous les exploitants de salles de bingo et organismes de bienfaisance afin qu'ils puissent établir leurs propres programmes des parties. On s'attend à une hausse considérable du nombre de jeux de bingo lorsque le processus

d'approbation des nouveaux jeux sera plus souple. Cette souplesse sera contrebalancée par des exigences cohérentes relativement à la présentation de rapports, ce qui facilitera l'observation volontaire des mesures législatives.

4. Modalités

Tout au long de 2006, le registrateur a passé en revue les modalités afin de permettre l'approbation de nouveaux jeux tels que les cartes scellées pour les billets à fenêtres et les billets pour bingos, qui ont déjà permis aux organismes de bienfaisance de recueillir des nouveaux fonds de plus de 1 million de dollars, et le nouveau jeu de bingo « progressif – Dollhuard » « B », autorisé en vertu d'une licence provinciale. Une approbation de principe a déjà été accordée pour la promotion de « gros bingos » dans la région de Windsor.

Le registrateur a entrepris l'examen de toutes les modalités et conçu un nouveau cadre selon lequel les exigences communes à toutes les loteries seront regroupées dans un seul ensemble de modalités de base, fondées sur les principes de l'honnêteté, de l'intégrité et de la responsabilité, et les exigences propres aux différentes loteries seront intégrées aux règles du jeu. Les nouvelles modalités de base et les règles du jeu, qui sont en train d'être rédigées, devraient dans la mesure du possible correspondre aux changements qui seront apportés prochainement.

5. Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives

Le registrateur est en voie d'établir une stratégie globale d'amélioration de l'observation des mesures législatives qui assurera une meilleure communication, sensibilisation et application des lois. Cette stratégie comportera aussi la conception d'une initiative axée sur les risques pour l'application des lois. Une stratégie municipale d'amélioration de l'observation des mesures législatives a été élaborée et les protocoles qui y sont liés font actuellement l'objet de discussions avec l'Association des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario.

En plus de simplifier les modalités, on mettra le Manuel des politiques relatives aux licences de loterie à jour en 2007. On est aussi en train de préparer des formulaires simplifiés pour la présentation des rapports financiers ainsi qu'un nouveau rapport de conformité simplifié.

La stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives prévoit des relations publiques accrues, ce qui comprend la rédaction de guides portant sur l'observation des mesures législatives et les meilleures pratiques, ainsi que l'amélioration des activités de communication, de sensibilisation et de formation. Il s'agit là d'outils qui devraient aider les participants du secteur des jeux de bienfaisance à continuer d'afficher de bons résultats en matière d'observation des mesures législatives ou à améliorer ces résultats.

On est également en voie d'élaborer des plans de communications pour toutes les initiatives liées à la modernisation, et les travaux se poursuivent pour déterminer les publications, la formation et les protocoles qui pourraient aider les municipalités à s'acquitter de leurs responsabilités quant à la délivrance de licences de loterie et les titulaires de licence et les personnes qui s'inscrivent à observer volontairement les mesures législatives.

6. Utilisation de la technologie de l'information et d'Internet

La CAJO continuera la mise en œuvre de la deuxième phase du nouveau système pour les loteries qui servira au processus de traitement des demandes de licences délivrées par le registrateur. On continuera d'envisager toute autre possibilité de rationaliser le processus lié aux demandes et à la production de rapports en ayant recours à la technologie de l'information.

Comme cela est indiqué précédemment, des consultations se poursuivent en vue de déterminer d'autres possibilités pour les organismes de bienfaisance d'optimiser l'utilisation de la technologie de l'information.

7. Activités promotionnelles et publicitaires

En plus du fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres, qui est établi en permanence, on envisage de mettre sur pied un nouveau fonds pour le marketing du bingo dans le cadre du modèle de recettes de bingo provincial. De plus, un seul ensemble de lignes directrices sera élaboré pour la publicité de tous les produits de loterie de bienfaisance.

On a entrepris l'examen des observations fournies en vue de la modernisation des jeux de bienfaisance afin de retenir les bonnes idées pour les activités promotionnelles et publicitaires et d'apporter les changements nécessaires aux modalités qui sont en train d'être réécrites.

8. Licences de billets à fenêtres

Le registrateur pourra peut-être s'inspirer des options envisagées à l'heure actuelle pour l'instauration d'un système de commande et de suivi centralisé en vue de mettre sur pied un système de licence unique pour les billets à fenêtres, ce qui permettrait de vendre plusieurs genres de billets fournis par divers fabricants en vertu d'une seule licence et de réduire les exigences administratives liées à la présentation des rapports.

9. Changements plus vastes dépassant l'autorité du registrateur

Le ministère des Services gouvernementaux a entrepris des consultations portant sur le décret qui régit la délivrance des licences de loterie afin de repérer les possibilités d'améliorations. Le registrateur a aussi demandé à la CAJO de procéder à un examen interne du décret. Il communiquera au ministère les possibilités d'améliorations repérées par la CAJO ainsi que les changements nécessaires pour mettre en œuvre les initiatives de modernisation approuvées. Le registrateur passera également en revue la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux* et les règlements y afférents en vue de repérer des possibilités d'améliorations, dont il fera part au gouvernement.

10. Jeu responsable

Le registrateur consultera les membres de l'industrie au sujet de programmes de jeu responsable.

11. Consultation permanente

Les intervenants du secteur des jeux de bienfaisance ont fait la transition vers un seul groupe de travail stratégique sur les jeux de bienfaisance auquel se rattachent des sous-comités chargés de divers segments de l'industrie. Le registrateur continuera à consulter les membres de l'industrie par l'entremise de ce groupe. Il surveillera et évaluera en outre l'efficacité des changements apportés et les adaptera au besoin.

Conclusion

Les intervenants se sont toujours montrés intéressés et ont fourni de bons commentaires au cours des 18 derniers mois. Un grand nombre de choses ont été réalisées, mais il reste beaucoup à faire dans le cadre de l'initiative de modernisation des jeux de bienfaisance. On devra relever des défis pour mettre en œuvre les mesures indiquées dans le présent document, mais la CAJO est confiante que, grâce à une bonne coopération de la part de tous les secteurs, ces mesures contribueront à faire en sorte que l'industrie des jeux de bienfaisance redevienne une source viable de fonds pour les organismes de bienfaisance de l'Ontario, ce qui profitera à toutes les collectivités de la province.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec :

Kathy Klas, directrice
Direction de la liaison sectorielle
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
kathy.klas@agco.gov.on.ca

Tableau de consultation rapide

Modernisation des jeux de bienfaisance De janvier à décembre 2007

	Priorité	Mesure	Date
1	Modèle de recettes pour les centres de bingo		
		Prolonger la durée du modèle de recettes provisoire.	Mai 2007
		Mener un sondage auprès des municipalités au sujet des changements nécessaires pour l'instauration d'un modèle provincial.	Mai 2007
		Organiser des rencontres avec les intervenants.	En cours – mai 2007
		Examiner de nouveaux jeux et établir un cadre permettant plus de souplesse.	Mai 2007
		Déterminer comment gérer et surveiller le nouveau maximum de 70 % des mises brutes moyennes établi pour le total des prix à décerner.	Mai 2007
		Déterminer la nouvelle structure des droits.	Mai 2007
		Établir le nouveau modèle de délivrance des licences.	Mai 2007
		Accepter les demandes de permis d'alcool pour les salles de bingo.	À compter de février
		Sensibiliser et former les intervenants.	Mars et avril 2007
		Établir les exigences du plan de marketing et pour la présentation de rapports.	Mai 2007
		Examiner le modèle de recettes pour les salles de bingo de catégorie « C » sans mises en commun.	À déterm.
		Instaurer le modèle à l'échelle de la province.	Mai 2007
2	Modèle de recettes pour les billets à fenêtres		
		Examiner les avis obtenus grâce au fonds pour l'amélioration des billets à fenêtres.	En cours
3	Responsabilité et souplesse		
		Évaluer un système de commande et de suivi centralisé pour les billets à fenêtres.	Permanent
		Se reporter aussi à Modèle de recettes pour les centres de bingo qui précède et à Utilisation de la technologie de l'information et d'Internet qui suit.	
4	Modalités		
		Établir des modalités de base avec des « règles du jeu » distinctes (phase initiale).	En cours
5	Stratégie d'amélioration de l'observation des mesures législatives		
		Élaborer des protocoles à l'intention des municipalités pour assurer une approche globale à l'égard de l'observation des mesures législatives.	En cours – juillet (mois visé)
		Mettre à jour le Manuel de politiques relatives aux	Juin 2007

Modernisation des jeux de bienfaisance – Février 2007
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

		licences de loterie.	
		Préparer un guide sur l'observation des mesures législatives et les meilleures pratiques pour les bingos.	Mai – août 2007
		Préparer des formulaires simplifiés pour les rapports financiers et de conformité.	Mai 2007
		Appuyer une stratégie globale d'amélioration de l'observation des mesures législatives en vue d'aider les municipalités (englobant publications, formation et protocoles).	En cours
		Élaborer et peaufiner une stratégie axée sur les risques pour l'amélioration de l'observation des mesures législatives.	Permanent
6	Utilisation de la technologie de l'information et d'Internet		
		Mettre en œuvre la 2 ^e phase du nouveau système pour les loteries de la CAJO.	Septembre 2007
		Examiner les possibilités pour les titulaires de licences d'optimiser l'utilisation de la technologie de l'information pour les tombolas.	Permanent
7	Activités promotionnelles et publicitaires		
		Se reporter à Modèle de recettes pour les centres de bingo qui précède en ce qui a trait au plan de marketing pour les bingos.	
		Élaborer un seul ensemble de lignes directrices pour la publicité de tous les produits de loterie de bienfaisance.	Mai 2007
		Passer en revue les observations fournies dans le cadre des consultations portant sur la modernisation afin de repérer les suggestions pouvant être adoptées.	Mai 2007
8	Licences de billets à fenêtres		
		Évaluer un système de commande et de suivi centralisé.	Permanent
		Envisager la possibilité d'instaurer un système de licence unique.	Permanent
9	Changements plus vastes dépassant l'autorité du registrateur		
		Le ministère des Services gouvernementaux et le registrateur examinent le décret afin de repérer les possibilités d'améliorations et les changements nécessaires pour les initiatives de modernisation prévues.	En cours – printemps 2007
		Le registrateur passera en revue la <i>Loi de 1992 sur la réglementation des jeux</i> et les règlements y afférents pour déceler les possibilités d'améliorations.	Juin – déc. 2007
10	Jeu responsable		
		Consulter les membres de l'industrie sur les programmes de jeu responsable.	Permanent
11	Consultations		

	permanentes		
		Tous les éléments qui précèdent nécessitent des consultations permanentes.	
		Examiner le mandat et les membres du groupe de travail stratégique sur les jeux de bienfaisance.	Été 2007